

M/LJV - 18/1/78.  
MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE  
SECRETARIAT GENERAL A L'ECONOMIE  
RURALE  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-  
TRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

DÉCRET N° 78/174 du 7 MARS 1978  
portant promotion des fonctionnaires de la  
catégorie AI des Services Techniques (Agricul-  
ture-Elevage-Génie Rural) année 1977.-

N° \_\_\_\_\_ /BB 30-03

LE 2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE  
DU PLAN,

VISAS :

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n°60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques de la République du Congo ;

Vu le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les règles selon lesquelles les fonctionnaires sont versés dans les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomination et révocation des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;

Vu le Décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu l'ordonnance n°35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n°001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le Décret n°77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 78/173 du 7 MARS 1978 portant inscription au tableau d'avancement les fonctionnaires de la catégorie AI des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) au titre de l'année 1977 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont promus aux échelons supérieurs de leur grade au titre de l'année 1977 les fonctionnaires des cadres de la catégorie AI des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) dont les noms suivent :

A/- A G R I C U L T U R E

INGENIEURS D'AGRICULTURE

Pour le 2<sup>e</sup> échelon

- MM.- ABAYA Isidore pc du 25/3/77 B/Ville
- BANSIMBA Jean pc du 1/6/77 B/Ville
- BIKAWA Théophile pc du 26/8/77 Louloba
- BIMPOLO Paul pc du 12/9/77 Kinkala
- DIAMOUANGANA Jean pc du 24/4/77 B/Ville
- DZABA Désiré pc du 20/9/77 Loudima
- ITADI Jean pc du 6/8/77 B/Ville
- KANI Marc pc du 2/9/77 B/Ville

.../...

Pour le 2<sup>e</sup> échelon (Suite)

- MM. - KOUNKOU Josephat pc du 14/7/77 Dihessé  
- MABANZA Joseph pc du 2/8/77 Loudima  
- MOMBOLI Michel pc du 16/9/77 B/Ville  
- NIAMAZOCK Paul pc du 2/4/77 B/Ville  
- YOULOU Alphonse pc du 2/8/77 B/Ville

Au 3<sup>e</sup> échelon

- MM. - MBOKO François-Justin pc du 1/1/77 Pte-Noire  
- MOSSIMBI Paul-Valentin pc du 23/8/77 B/Ville  
- OKENTRA-DZANGO Alphonse pc du 1/8/77 B/Ville

Au 4<sup>e</sup> échelon

- MM. - BALLAY-MEGOT Justin pc du 1/9/77 B/Ville  
- TCHICAYA Joseph pc du 21/12/77 NKayi

B/- E L E V A G E

Vétérinaires-Inspecteurs

Pour le 6<sup>e</sup> échelon

- MM. - GANGA Pierre pc du 15/4/77 Pte-Noire  
- VEMBE MOUKOUNA Jean pc du 1/2/77 B/Ville

C/- GENIE RURAL. - Ingénieur du Génie Rural

- Mr. - TCHOUIMOU Joseph pc du 8/2/77 B/Ville

Article 2. Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci dessus indiquées sera registré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le 2<sup>e</sup> Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan :

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Brazzaville, le 7 MARS 1978

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre de la Justice et du Travail Garde des Sceaux,

M. MOUAMBENG

Le Ministre des Finances en mission,  
Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan.

Alphonse MOUREOU-POUATTI

François BITA

<u>AMÉLIORATIONS:</u>	
JORPC.....	1
SGEPT/DEP.....	42
DEP.....	63
DB.....	2
DCF.....	2
Miniscom.....	1
DAAF.....	63
Régions .....	8
Régiagri.....	8
Intéressés....	21

*Surf*